

**Séance
2010-03-01**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace, tenue le lundi 1^{er} mars 2010 à 20 heures à laquelle sont présents, M. le maire André Clavet, les conseillers M. Raynald Coulombe, M. Sylvain Landry, M. Raymond Hébert, M. Jimmy Talon, Mme Chantal Côté et Mme Sophie Boucher, secrétaire-trésorière.

Absence motivée : M. Jonathan Daigle

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2010;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. a) Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 17 février 2010;
b) Rapport du comité de la bibliothèque du 26 janvier 2010;**
- 7. Affaires nouvelles :**
 - a) Autorisation appel d'offres asphaltage;
 - b) Lignage de rues;
 - c) Balayage de rues;
 - d) Demandes de subventions;
 - e) Achat d'une parcelle de terrain à M. Paul-Émile Vézina;
 - f) Demande à la CPTAQ, chemin d'accès au régulateur de pression, chemin de la Rivière;
 - g) Résolution pour une demande de subvention, programme d'accompagnement en loisirs pour personnes handicapées;
 - h) Nomination d'un représentant pour les communications avec le parrain de la Sûreté du Québec;
 - i) Demande de désignation pour officiants compétents à célébrer les mariages.
- 8. Affaires commencées :**
 - a) Résolution pour une servitude et une parcelle de terrain au Petit-Cap;
 - b) Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier;
 - c) Programme d'aide à l'entretien du réseau local;
 - d) Embauche de pompiers à temps partiel;
 - e) Entente touristique avec le CLD de la MRC de Montmagny;
 - f) Aide financière, Tourisme Cap-Saint-Ignace;
 - g) Redevances 2009 des exploitants des carrières et sablières.
- 9. Informations générales;**
- 10. Période de questions;**
- 11. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M. le maire André Clavet procède à l'ouverture de la séance.

Vérification des présences

Sont présents : M. Raynald Coulombe, siège # 1,
M. Sylvain Landry, siège # 3,
M. Raymond Hébert, siège # 4
M. Jimmy Talon, siège # 5,
Mme Chantal Côté, siège # 6,
Son honneur, M. le maire, André Clavet

Absence motivée : M. Jonathan Daigle, siège # 2

2010-03-01

3. Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Sylvain Landry que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2010-03-02

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2010

Adoption procès-verbaux

Il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par le conseiller Jimmy Talon et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2010, après avoir été lu par chacun des conseillers soit accepté tel que rédigé avec dispense de lecture.

2010-03-03

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Ratification des comptes

Il est proposé par le conseiller Raymond Hébert, appuyé par le conseiller Raynald Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro 1000059 au numéro 1000150 inclusivement, pour la somme de 166 551,34 \$, les salaires pour une somme de 53 016,79 \$, pour un total de 219 568,13 \$.

6. a) Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 17 février 2010

Le conseiller M. Raynald Coulombe présente un résumé du procès-verbal de la rencontre du comité du ccu du 17 février 2010.

b) Rapport du comité de la bibliothèque du 26 janvier 2010

La conseillère Mme Chantal Côté présente un résumé du procès-verbal de la rencontre du comité de la bibliothèque du 26 janvier 2010. Celle-ci fait mention des statistiques 2009 des heures de bénévolat, de locations et du nombre d'utilisateurs.

7. Affaires nouvelles

2010-03-04

a) Autorisation appel d'offres asphaltage

Appel d'offres asphaltage

ATTENDU QUE

La Municipalité procède à chaque année à la pose d'environ 425 tonnes métriques d'asphalte en couche d'usure ainsi qu'à la pose d'environ 250 tonnes d'asphalte pour rapiéçage manuel et mécanisé;

ATTENDU QU'

en vertu de l'article 936 du Code municipal, nous devons faire la demande de soumission

pour les travaux par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux (2) fournisseurs puisque le coût du contrat est supérieur à vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) et inférieur à cent mille dollars (100 000 \$);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Raymond Hébert, appuyé par le conseiller Raynald Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aller en appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs : Les Constructions H.D.F. inc., Jacques et Raynald Morin ainsi que Construction B.M.L.. Une nouvelle clause sera ajoutée pour prendre en considération la fluctuation du prix du bitume.

2010-03-05

Demande de prix
Lignage de rues

b) Lignage de rues

Il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par le conseiller Raymond Hébert et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité demande des prix à au moins deux entreprises pour le lignage de rues selon les endroits et les quantités fixées par la Municipalité. De plus, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à accorder le contrat pour la réalisation des travaux entre le 5 juillet et le 16 juillet 2010.

2010-03-06

Demande de prix pour
balayage de rue

c) Balayage de rues

Il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par le conseiller Raymond Hébert que la Municipalité demande des prix à au moins deux entreprises pour le balayage des rues qui devra être effectué avant le 21 mai 2010. Le contrat sera pour une durée d'un an seulement. L'entrepreneur devra s'engager à effectuer les travaux avant cette période avec les véhicules possédant les caractéristiques spécifiées au formulaire de soumission. De plus, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

2009-03-07

Demande de
subventions

d) Demandes de subventions

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu des demandes de subventions pour divers événements et organisations;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a analysé chacun des dossiers en considération du budget 2010 attribué pour les dons et souscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jimmy Talon, appuyé par le conseiller Sylvain Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de participer financièrement et/ou avec des ressources humaines et ce, selon les spécifications pour chacun des organismes :

1. Pour la demande des Voitures antiques pour le festival rétro du 20 au 22 août 2010, le conseil autorise :

- le versement d'une subvention monétaire de 1 000 \$;
- le prêt gratuit des infrastructures du Parc Optimiste ainsi qu'une ressource spécifiquement pour les aider à la planification des infrastructures municipales;
- l'addition de leur organisme à nos assurances pour cet événement pour les activités réalisées avec les infrastructures de la Municipalité;
- l'organisme devra présenter une reddition de comptes selon la politique qui sera mise en place par le conseil prochainement;
- concernant la demande d'interdiction de stationnement sur la route du Petit-Cap, le municipalité ne passera pas de résolution à cet égard. Le comité devra aviser la Sûreté du Québec pour en assurer la sécurité.

2. Pour la demande de *Les Fêtes de la Saint-Hubert*, le conseil autorise :

- Le prêt gratuit des salles pour les activités;
- Les salaires des pompiers pour la circulation et les stationnements lors de la messe;
- L'organisation et la prise en charge de l'activité Place de la famille et ce, selon un programme d'activités qui sera soumis par la Municipalité avec la collaboration des Fêtes de la Saint-Hubert. La Municipalité assumera les coûts ainsi que les ressources humaines pour cette portion de l'événement et ce, en fonction des disponibilités budgétaires.

3. Pour Village d'accueil Côte-du-Sud Cap-Saint-Ignace, le conseil autorise :

- Le prêt gratuit de la salle Léandre-Boutin pour les soirées folkloriques ou une salle équivalente selon les disponibilités;
- Pour chacune des soirées, la fourniture d'un punch alcoolisé et non alcoolisé ainsi que le paiement d'un gâteau d'une valeur maximale de 40 \$;

2010-03-08

Achat parcelle de terrain Paul-Émile Vézina

e) Achat d'une parcelle de terrain à M. Paul-Émile Vézina

Il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par la conseillère Chantal Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

1. M. Paul-Émile Vézina vend à la Municipalité l'immeuble suivant, avec la garantie légale, libre de toute priorité, redevance et hypothèque quelconque et avec possession immédiate, à savoir :

DÉSIGNATION

Un immeuble désigné comme étant une partie du lot numéro **TROIS MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT- (ptie 3 250 681** du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Montmagnybornée et décrite comme suit :

- vers le nord-ouest, par le résidu du lot numéro 3 250 681, mesurant le long de cette limite sept virgule soixante-quinze mètres (7,75 m) ;

- vers le nord-est, par le résidu du lot numéro 3 250 681, mesurant le long de cette limite sept virgule soixante-dix mètres (7,70 m) ;
- vers le sud-est, par le résidu du lot 3 250 681, mesurant le long de cette limite sept virgule soixante-quinze mètres (7,75 m) ;
- vers le sud-ouest, par le résidu du lot 3 250 681, mesurant le long de cette limite sept-virgule soixante-dix mètres (7,70 m).

RATTACHEMENT : Le point de rencontre de la ligne sud-est et de la ligne sud-ouest est situé à trente et un virgule vingt-sept mètres (31,27 m) du chemin de la Rivière suivant la ligne sud-ouest du chemin d'accès.

Le point de rencontre de la ligne sud-ouest du chemin d'accès et du chemin de la Rivière est situé à quatre-vingt-quatre mètres (84 m) de la ligne séparative des lots 3 250 681 et 3 250 680 dudit cadastre.

Le tout d'une superficie de cinquante-neuf virgule soixante-dix mètres carrés (59,70 m²).

Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Adresse : 155, chemin de la Rivière, Cap-Saint-Ignace (Québec).

2. cette vente soit faite pour UN DOLLAR (1,00 \$);
3. qu'une copie certifiée conforme des présentes résolutions soit remise à l'étude de notaires Boulanger Dolan Denault inc.;
4. que M. André Clavet, maire, et Mme Sophie Boucher, directrice générale, soient et ils sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de vente, à y consentir toutes les clauses et conditions qu'ils jugeront nécessaires; tous documents signés par eux à cet effet lieront la Municipalité.

f) Demande à la CPTAQ, chemin d'accès au régulateur de pression, chemin de la Rivière

2010-03-09

Demande CPTAQ,
chemin d'accès

CONSIDÉRANT QUE la demande de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace d'acquérir un chemin d'accès d'une superficie de 240,8 mètres carrés ayant comme numéro de lot projeté 4 577 769 (parcelle B sur le plan) par la subdivision du lot 3 250 681, propriété de M. Paul-Émile Vézina;

CONSIDÉRANT la pertinence de réaliser ce chemin d'accès pour la chambre de réduction de pression pour la conduite d'amenée d'eau potable de la municipalité de Cap-Saint-Ignace;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux d'utilité publique en zone agricole sont nécessaires pour l'ensemble de la communauté et que cela occasionne un faible impact sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin d'accès se trouve localisé déjà sur une servitude reliée au système d'aqueduc existant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jimmy Talon, appuyé par le conseiller Raymond Hébert, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter cette subdivision et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec la demande de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace pour la subdivision du lot 3 250 681, cadastre de la Paroisse de Cap-Saint-Ignace.

2010-03-10

Programme d'accompagnement en loisirs personnes handicapées

g) Résolution pour une demande de subvention, programme d'accompagnement en loisirs pour personnes handicapées

ATTENDU QUE la municipalité de Cap-Saint-Ignace a identifié, au sein de sa population, quelques enfants ayant un handicap physique et/ou psychologique ;

ATTENDU QUE présentement, il n'y a aucune ressource humaine disponible pour pouvoir accueillir ces enfants;

ATTENDU QUE les parents concernés désirent faire participer leur enfant au terrain de jeux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Jimmy Talon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace fasse une demande de subvention pour l'obtention d'une ressource humaine dévolue au service des enfants handicapés.

2010-03-11

Nomination M. Clavet dossier Sécurité publique

h) Nomination d'un représentant pour les communications avec le parrain de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE le parrainage a été identifié comme une priorité par le Conseil de la MRC de Montmagny;

CONSIDÉRANT le mandat confié à un sous-comité et les changements proposés, notamment le concept d'équipe de parrainage;

CONSIDÉRANT l'importance pour chaque municipalité de désigner une personne responsable pour le suivi du dossier « Sécurité publique » en collaboration avec la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Hébert, appuyé par le conseiller Raynald Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil de la municipalité de Cap-Saint-Ignace désigne M. André Clavet, maire, comme personne déléguée au dossier « Sécurité publique ».

QU'UNE copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Montmagny pour suivi auprès de la Sûreté du Québec.

2010-03-12

Célébrant mariages et unions civiles

i) Demande de désignation pour officiants compétents à célébrer les mariages

ATTENDU QUE l'adoption du Projet de loi n° 84, Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation sanctionnée le 8 juin 2002;

ATTENDU QUE ce projet de loi permet de demander au Ministère de la Justice que soient désignés compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a reçu quelques demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Côté appuyé par le conseiller Jimmy Talon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace demande au Ministre de la Justice de désigner le maire de la municipalité de Cap-Saint-Ignace, M. André Clavet célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité.

8. Affaires commencées

2010-03-13

Parcelle de terrain et servitude Petit-Cap

a) Résolution pour une servitude et une parcelle de terrain au Petit-Cap

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait entériné la résolution numéro 2008-10-07 lors de la séance du 6 octobre 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution démontrait l'intérêt de la Municipalité à l'offre que le ministère des travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour l'acquisition d'une parcelle de terrain et une servitude au Petit-Cap ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a analysé ce dossier tant au niveau des avantages, inconvénients et de la nécessité d'en devenir propriétaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par le conseiller Raymond Hébert, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'abroger la résolution numéro 2008-10-07 et d'aviser le ministère de la décision du conseil municipal de ne plus être intéressé par la partie du lot 196 et de la servitude de passage sur les lots 190-P à 196-P, du cadastre de la Paroisse de Cap-Saint-Ignace, province de Québec.

2010-03-14

Subvention
amélioration du réseau
routier

b) Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier

CONSIDÉRANT QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les routes de la Savane et Collin et sur les rues du Manoir Ouest et Jacob pour un montant subventionné de 8 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux sur les routes et les rues précitées s'élève à dix mille cinq cent trente-cinq dollars et trente-huit (10 535,38 \$) ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes et rues en cause dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Hébert, appuyé par le conseiller Raynald Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace demande au Ministère des Transports du Québec de verser la subvention au montant de huit mille dollars (8 000 \$) le tout, tel que décrit dans le formulaire V-321.

2010-03-15

Programme d'aide à
l'entretien du réseau
routier

c) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 76 887 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de **l'annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe, Mallette, présentera dans les détails signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes de **l'annexe B** dûment complété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sylvain Landry, appuyé par le conseiller Jimmy Talon et résolu unanimement et adopté que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2010-03-16

Embauche de pompiers(ère)

d) Embauche de pompiers à temps partiel

CONSIDÉRANT QUE le nombre de pompiers est insuffisant pour répondre aux besoins de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QU' une offre d'emploi a été faite dans le journal Le Vaillant du mois de juillet 2009 pour combler quatre postes de pompiers à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE suite au processus de sélection de personnel quatre candidats ont été retenus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Jimmy Talon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil accepte la nomination de Mme Claudine Naud et Ms. Yvan Corriveau, Éric Dubé et Pierre Lévesque comme pompiers(ère) à temps partiel de la Brigade incendie de Cap-Saint-Ignace.

2010-03-17

Entente tourisme avec le CLD MRC de Montmagny

e) Entente touristique avec le CLD de la MRC de Montmagny

CONSIDÉRANT QUE suite à des discussions avec le CLD de la MRC de Montmagny et le préfet, nous en sommes venu à une entente sur l'offre touristique et l'opération du Centre Art-terroir de l'année 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'entente initiale était que la Municipalité devait verser un montant de 30 000 \$ pour la synergie et le bureau d'accueil touristique de Cap-Saint-Ignace;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jimmy Talon, appuyé par le conseiller Raynald Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant de 18 000 \$ au CLD de Montmagny pour la synergie et le développement touristique de Cap-Saint-Ignace. Pour bien utiliser ces sommes, Tourisme Cap-Saint-Ignace devra soumettre au CLD leurs priorités au niveau des dossiers à traiter et le tout devra respecter le budget de 18 000 \$. Le conseil municipal ne s'engage aucunement à verser des sommes supplémentaires à ce montant. En ce qui concerne le bureau d'accueil touristique, celui-ci ne sera plus géré par le CLD pour l'année 2010, soit la dernière année de l'entente de deux ans.

2010-03-18

Aide financière
Tourisme Cap-Saint-
Ignace

f) Aide financière, Tourisme Cap-Saint-Ignace

CONSIDÉRANT QU' une entente de deux ans liait la Municipalité de Cap-Saint-Ignace au CLD de la MRC de Montmagny concernant la synergie et l'opération du Centre Art-terroir pour 2009 et 2010;

CONSIDÉRANT QUE lors de la confection du budget cet élément important n'était pas connu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait budgété un montant de 60 000 \$ pour subventionner Tourisme Cap-Saint-Ignace pour la reprise en charge du tourisme et du bureau d'accueil touristique;

CONSIDÉRANT QUE suite à une entente avec le CLD de la MRC de Montmagny, la Municipalité doit verser un montant de 18 000 \$ pour la synergie et le développement touristique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jimmy Talon, appuyé par le conseiller Raynald Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de verser pour l'année 2010, une subvention de 42 000 \$ à Tourisme Cap-Saint-Ignace pour la gestion du tourisme et du Centre Art-terroir. La décision d'opération du bureau d'accueil touristique sera à la discrétion de Tourisme Cap-Saint-Ignace. Cette subvention sera versée à raison de 7 000 \$ par mois de mars à août 2010. La Municipalité pourra fournir de façon sporadique un employé à Tourisme Cap-Saint-Ignace, mais devra au préalable en faire la demande à la directrice générale et celle-ci autorisera l'employé à travailler sur certains dossiers et le nombre d'heures disponibles.

2010-03-19

Redevances carrières-
sablères 2009

g) Redevances 2009 des exploitants des carrières et sablières

CONSIDÉRANT QUE les redevances des exploitants des carrières et sablières pour l'année 2009 ont été perçues selon les modalités en place;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes ont été affectées en totalité à l'entretien des routes utilisées par les exploitants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Hébert appuyé par la conseillère Chantal Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil confirme que les sommes reçues pour 2009 des exploitants des carrières et sablières ont été investis dans l'entretien des principales routes et chemins utilisés par ceux-ci.

9. Informations générales

M. Clavet informe les gens de différents dossiers. M. Clavet félicite la Cidrerie La Pomme du Saint-Laurent pour avoir décroché l'or pour son cidre « Verger de glace » au Mondial des cidres de glace. Une lettre de félicitations devra être envoyée aux propriétaires de l'entreprise.

10. Période de questions

M. le maire répond à quelques questions des gens de la salle.

11. Levée de la séance

2010-03-20

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Raymond Hébert, appuyé par le conseiller Sylvain Landry que la séance soit levée à 21 heures 13.

Sophie Boucher,
secrétaire-trésorière

André Clavet,
maire

;